

RÈGLEMENT VTT

COUPE DE FRANCE



CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE

XCO

SAISON 2018

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	PARTICIPATION	3
3.	CATEGORIES D'AGE	4
4.	CIRCUIT	4
5.	ENGAGEMENTS	5
6.	ATTRIBUTION DES NUMEROS	6
7.	L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF	6
8.	MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES	6
9.	EQUIPEMENT	7
10.	ZONE DE DEPART	7
11.	ZONE D'ARRIVEE	8
12.	MISE EN GRILLE	8
13.	DEROULEMENT DE L'EPREUVE	9
14.	CLASSEMENT	9
15.	COMPTAGE DES POINTS	10
16.	TITRES ET RECOMPENSES	11
17.	RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES	12
18.	PENALITES	12
19.	RECLAMATIONS	13
20.	ANNEXE 1 : DOTATIONS	14
	<i>Classement par Manche</i>	14
	<i>Classement Final</i>	16

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en compétition la “**COUPE DE FRANCE DE VÉLO TOUT TERRAIN - CROSS-COUNTRY**”. Cette compétition se déroule sur plusieurs épreuves à l'issue desquelles est établi un classement général final.
- 1.2 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.3 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

- 2.1 Les épreuves de la Coupe de France sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français licenciés Cadet, Junior ou de 3^{ème} catégorie minimum et étrangers licenciés (au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale).
- 2.2 L'épreuve de la Coupe de France Elite Homme (1^{ère} et 2^{ème} catégorie) regroupera les coureurs de la liste « Elite » et de la liste DTN. Seuls les coureurs étrangers figurant au « ranking UCI » ou possédant une licence Elite délivrée par sa fédération pourront prendre part à cette épreuve.

Les Hommes 2^{ème} catégorie non-inscrits sur la liste « Elite » auront le choix de participer à la course Elite Homme (1^{ère} /2^{ème} catégorie) et/ou à la course Open.

Les Femmes de 2^{ème} catégorie non-inscrites sur la liste « Elite » et celles de 3^{ème} catégorie peuvent, au choix, participer à la course Elite Femme et/ou à la course Open & Master Femme.

Les pilotes ayant un statut leur permettant de choisir des courses différents, peuvent s'inscrire une ou plusieurs fois durant le week end à condition de ne courir qu'une fois par jour.

Lors des Coupes de France Hors Classe, et lorsqu'il y a des courses Espoirs et Elites séparées, les coureurs Espoirs pourront s'inscrire également en Elite, mais ils ne pourront marquer des points pour le classement général de la Coupe de France et le trophée des teams le cas échéant, que sur la course Espoirs. Un barème de points spécifique sera attribué aux espoirs ayant couru en espoirs pour leur réintégration au classement Scratch avec les Elites, comme indiqué aux articles 14.1 et 15.2.

- 2.3 L'épreuve de la Coupe de France Junior Homme regroupera les pilotes ayant répondu aux critères suivants :
 - Les pilotes ayant couru la course Junior de la saison n-1
 - Dans les 60 premiers Cadet 2 au classement général de la Coupe de France VTT de la saison n-1
 - Dans les 20 premiers Cadet 2 et Junior 1 aux Championnats de France de VTT de la saison n-1
 - Dans les 20 premiers Junior 1 au classement général de la Coupe de France VTT Open Homme de la saison n-1
 - Dans les 5 premiers Junior 1 au classement d'une manche de Coupe de France VTT Open Homme de la saison n-1
 - Les pilotes étrangers
 - Les pilotes ayant obtenu une dérogation de la Direction Technique Nationale sur demande motivée (blessure, supériorité manifeste en cours de saison)
- 2.4 L'épreuve de la Coupe de France Open Homme, en plus des pilotes Espoirs et Seniors, regroupera les pilotes Juniors n'ayant pas répondu aux critères de participation de la course Junior Homme.

- 2.5 L'épreuve de la Coupe de France Open Homme, est seulement réservée aux catégories : Junior Homme, Espoir Homme, et Homme.
- 2.6 Les pilotes Espoirs Hommes et Femmes figurant respectivement dans les 10 premiers Hommes et les 5 premières Femmes, au dernier classement individuel UCI XCO de l'année précédente et ayant décidés de courir la Coupe du Monde en catégorie Elite, courront automatiquement la Coupe de France en catégorie Elite.

3. CATEGORIES D'AGE

- 3.1 Les catégories participantes sont les suivantes :

Cadet et Cadette	15 à 16 ans
Junior Homme et Femme	17 à 18 ans
Espoir Homme et Femme	19 à 22 ans
Homme	23 à 29 ans
Femme	23 à 29 ans
Master 30	30 à 39 ans
Master 40	40 à 49 ans
Master 50	50 ans et plus

- 3.2 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

3.3 *Master*

Les coureurs Masters 1^{ère} catégorie VTT courent avec les Hommes dans la course Elite Homme (1^{ère} /2^{ème} catégorie).

Les coureurs Masters titulaires d'une licence 2^{ème} catégorie VTT peuvent choisir de courir dans la course Elite Homme (1^{ère} /2^{ème} catégorie) et/ou dans la course Master.

Les pilotes ayant un statut leur permettant de choisir des courses différents, peuvent s'inscrire une ou plusieurs fois durant le week end à condition de ne courir qu'une fois par jour.

Les coureurs Masters titulaires d'une licence 3^{ème} catégorie VTT courent dans la course Master.

4. CIRCUIT

4.1 *Caractéristiques*

Le parcours de l'épreuve de cross-country format olympique devra être long d'environ 5 km, et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Courses Junior et Elite :

Seules les courses Junior Homme, Junior Femme, Elite Homme et Elite Femme (épreuves internationales) seront soumises au règlement UCI. L'application ou non de la règle des 80% se fera à la demande du président du collège des arbitres. Le ravitaillement est permis seulement dans les zones désignées à cette fin et qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique.

Autres courses :

Toutes les autres courses (épreuves nationales) seront soumises au règlement FFC. Il n'y aura pas d'application systématique de la règle des 80%. La gestion des doublés sera à l'initiative du corps arbitral.

Le ravitaillement est permis seulement dans les zones désignées à cette fin et qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique.

4.2 Contrôles de passage

Des contrôles de passage pourront être établis sur le parcours. Le collège des arbitres vérifiera tout ou partie des pointages ainsi réalisés.

Tout concurrent surpris en sens inverse du circuit sera mis hors course.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le coureur est seul responsable de son parcours.

4.3 Les temps de course impartis

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps telle que :

CATEGORIE	TEMPS MINIMUM	TEMPS MAXIMUM
Cadet	0h45	1h00
Cadette/Open & Master Femme	0h45	1h00
Junior Homme	1h00	1h15
Junior Femme	1h00	1h15
Espoir Homme (Course séparée)	1h15	1h30
Espoir Femme (Course séparée)	1h15	1h30
Elite Femme	1h20	1h40
Elite Homme	1h20	1h40
Open Homme	1h15	1h30
Master Homme	1h15	1h30

5. ENGAGEMENTS

5.1 Les engagements peuvent s'effectuer de deux façons : **INTERNET ou sur place** avec majoration.

Aucun reclassement en mise en grille ne sera fait pour les coureurs s'inscrivant sur place.

Les tarifs sont les suivants :

COUPES DE FRANCE XCO/XCE/RELAIS (CLASSE 1 UCI)

- XCO CADET/CADETTE : 16 €
- XCO AUTRES CATEGORIES : 23 €
- XC ELIMINATOR HOMME ET FEMME : 7 €
- XC RELAIS DES COMITES/RELAIS DES TEAMS : Gratuit

JUNIOR SERIES

- XCO MEN & WOMEN : 38 €

COUPE DE FRANCE XCO (HORS CLASSE UCI)

- XCO JUNIOR HOMME ET FEMME : 35 €
- XCO ESPOIR HOMME ET FEMME : 35 €
- XCO ELITE HOMME ET FEMME : 35 €

5.2 Engagements par Internet

Pour les engagements par Internet (www.ffc.fr), le règlement des droits s'effectuera obligatoirement par Carte Bancaire en ligne.

Les inscriptions sur Internet seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, la date de la compétition et la blessure. La démarche devra être effectuée 8 jours avant l'épreuve au maximum. Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

5.3 Engagements sur place

Le programme d'ouverture de la salle d'inscription est communiqué sur www.ffc.fr pour chaque épreuve.

Les coureurs s'inscrivant sur place subiront une majoration du prix d'inscription de **30 €**.

Les engagements sur place seront admis jusqu'à 17h00 la veille de l'épreuve, dernier délai.

6. ATTRIBUTION DES NUMEROS

Les numéros de course seront attribués comme suit :

Elite Homme 1 ^{ère} cat	de 01 à 99
Elite Homme 2 ^{ème} cat	de 101 à 199
Espoir Homme	de 401 à 599
Open Homme	de 601 à 899
Elite Femme	de 1001 à 1199
Espoir Femme	de 1201 à 1399
Junior Femme	de 1401 à 1599
Cadette	de 1601 à 1799
Open & Master Femme	de 1801 à 1899
Junior Homme	de 2001 à 2299
Cadet	de 3001 à 3299
Master Homme	de 4001 à 4299

7. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 7.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme (www.ffc.fr). Le retrait des dossards des coureurs sera possible jusqu'à une heure avant le départ de chaque catégorie uniquement pour les coureurs régulièrement engagés au préalable.
- 7.2 Un concurrent ne sera considéré comme régulièrement engagé, que lorsque son nom sera sur les listes de départ et qu'il aura en même temps réglé le montant de celui-ci.

8. MATERIEL ET ASSISTANCES TECHNIQUES

- 8.1 Les vélos admis dans les épreuves de la Coupe de France de cross-country devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur.
- 8.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 8.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard, fournis par l'organisateur, sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération

Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque ou du dossard ne sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.

8.4 Assistance technique :

L'assistance technique en course est autorisée aux conditions ci-après :

L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre. Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.

L'assistance technique se fera seulement dans les zones d'assistance technique.

Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans les zones.

Les réparations ou les changements d'équipement peuvent être faits par le coureur lui-même ou avec l'aide d'un coéquipier, d'un mécanicien du team ou de l'assistance technique individuelle.

En plus de l'assistance technique dans les zones d'assistance technique, l'assistance technique est autorisée en dehors de ces zones seulement entre coureurs faisant partie du même team (ou club) ou de la même équipe nationale.

Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechange pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.

- 8.5 L'utilisation de liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.
- 8.6 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du coureur.

9. EQUIPEMENT

- 9.1 Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 9.2 Tout coureur n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales ou départementales). Le port du cuissard est libre. Le coureur qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

10. ZONE DE DEPART

- 10.1 L'accès aux lignes de départ s'effectue par des portes latérales, correspondant aux positions respectives des concurrents sur la grille de départ.
- 10.2 Les lignes doivent comporter au minimum un concurrent tous les 80 cm.
- 10.3 Les lignes de départ sont matérialisées au sol.

11. ZONE D'ARRIVEE

Un cône d'arrivée devra être délimité après la ligne jusqu'à ne laisser que le passage d'un concurrent.

12. MISE EN GRILLE

- 12.1 Pour toutes les épreuves de la Coupe de France, la mise en grille se fera dans les conditions fixées par le règlement de l'Union Cycliste Internationale. Cependant, le jury des arbitres est habilité à prendre toute disposition complémentaire qu'il jugera utile dans ce domaine.

Aucun reclassement en mise en grille ne sera fait pour les coureurs s'inscrivant sur place.

Un quota DTN permettra de reclasser un coureur, ceci dans toutes les catégories.

La mise en grille lors de la 1^{ère} manche sur les premières lignes, pour chaque catégorie, se fera de façon suivante :

Catégorie Cadet :

- Sur les premières lignes figureront les Cadets dans l'ordre du classement général de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.
- Les Cadets arrivant pour la 1^{ère} année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs à l'épreuve XCO du Trophée de France des Jeunes Vttistes (TFJV) seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Cadette : Même disposition que la catégorie Cadet.

Catégorie Junior Homme :

- Les coureurs selon le ranking UCI en cours.
- Puis les coureurs Juniors en fonction du classement de la Coupe de France de l'année précédente.
- Les Juniors 1^{ère} année du classement général Cadet de l'année précédente seront intégrés sur les lignes suivant la proportion : 2/3 Juniors 2^{ème} année - 1/3 Juniors 1^{ère} année, puis par ordre d'attribution des dossards.

Catégorie Junior Femme : Même disposition que la catégorie Junior Homme.

Catégorie Master Homme :

- Sur les premières lignes, figureront les Masters dans l'ordre du classement général scratch Master de l'année précédente, puis par ordre d'attribution des dossards.
- Les Masters arrivant pour la 1^{ère} année dans cette catégorie et ayant des résultats significatifs seront réintégrés sur les premières lignes.

Catégorie Open Homme :

- Sur les premières lignes, figureront les coureurs dans l'ordre du classement de la Coupe de France scratch Open de l'année précédente.
- Les Espoirs 1^{ère} année ayant terminé entre la 6^{ème} et la 20^{ème} place de la Coupe de France Junior de l'année précédente seront réintégrés sur les premières lignes.
- Les coureurs de 2^{ème} catégorie de l'année précédente seront réintégrés sur les premières lignes.
- Les Juniors seront réintégrés selon leurs résultats de l'année n-1 à partir de la 3^{ème} ligne suivant la proportion : 2/3 Seniors et Espoirs - 1/3 Juniors.

Catégorie Elite Homme (1^{ère}/2^{ème} catégories) :

La mise en grille sur les premières lignes se fera de façon suivante :

- Les coureurs selon le ranking UCI en cours.
- Puis les coureurs 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (Homme et Espoir), en fonction du classement de la Coupe de France de l'année précédente.
- Puis les coureurs par ordre d'attribution des dossards.

Les Espoirs 1^{ère} année du classement général Junior de l'année précédente seront réintégrés sur les premières lignes.

13. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- 13.1 Aucun engin suiveur n'est autorisé à rouler sur le parcours à l'exception de ceux identifiés par l'organisation.
- 13.2 Tout concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de pénalités en temps.
- 13.3 Tout concurrent doublé par le coureur de tête sera arrêté et classé à "x" tour(s) du premier.
- 13.4 Le ravitaillement liquide et solide est uniquement autorisé dans les zones désignées à cette fin, qui sont également utilisées comme zone d'assistance technique. Toute décision contraire sera à l'initiative du collègue des arbitres.

14. CLASSEMENT

- 14.1 Lors de chaque épreuve seront établis les classements suivants :

- Scratch de la course Elite Homme
- Espoir Homme de la course Elite Homme
- Homme de la course Open Homme
- Espoir Homme de la course Open Homme
- Junior Homme de la course Open Homme
- Scratch de la course Elite **Femme**
- Espoir Femme de la course Elite **Femme**
- Junior Homme
- Junior **Femme**
- Scratch de la course Open & **Master Femme**
- Cadet
- Cadette
- Master 30 (30 à 39 ans)
- Master 40 (40 à 49 ans)
- Master 50 (50 ans et +)

Lors des Coupes de France Hors Classe UCI, les points marqués par les Espoirs Hommes ayant couru la course Espoirs, seront réintégrés aux classements « Scratch de la course Elite Homme », selon le barème décrit dans l'article 15.2.

- 14.2 Le classement sera affiché et signé, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

14.3 Accession de la course Open Homme à la course Elite Homme (1^{ère} et 2^{ème} catégories).

Les 15 premiers du classement Scratch de la course Open Homme de la Coupe de France de l'année précédente, accéderont à la course des Elite Homme (1^{ère} et 2^{ème} catégories) de l'année suivante.

15. COMPTAGE DES POINTS

15.1 Barème d'attribution des points par manche (à l'exception des réintégrations des Espoirs aux classements scratch lorsque des courses Espoirs séparées sont organisées durant les Coupes de France Hors Classe UCI) :

1er : 400 pts, 2e : 390 pts, 3e : 381 pts, 4e : 373 pts, 5e : 366 pts, 6e : 360 pts, 7e : 355 pts, 8e : 351 pts, 9e : 348 pts, 10e : 346 pts, 11e : 344 pts, 12e : 342 pts, 13e : 340 pts, 14e : 338 pts, 15e : 336 pts, 16e : 334 pts, 17e : 332 pts, 18e : 330 pts, 19e : 328 pts, 20e : 326 pts, 21e : 324 pts, 22e : 322 pts, 23e : 320 pts, 24e : 318 pts, 25e : 316 pts, 26e : 314 pts, 27e : 312 pts, 28e : 310 pts, 29e : 308 pts, 30e : 306 pts, 31e : 304 pts, 32e : 302 pts, 33e : 300 pts, 34e : 298 pts, 35e : 296 pts, 36e : 294 pts, 37e : 292 pts, 38e : 290 pts, 39e : 288 pts, 40e : 286 pts, 41e : 284 pts, 42e : 282 pts, 43e : 280 pts, 44e : 278 pts, 45e : 276 pts, 46e : 274 pts, 47e : 272 pts, 48e : 270 pts, 49e : 268 pts, 50e : 266 pts, 51e : 264 pts, 52e : 262 pts, 53e : 260 pts, 54e : 258 pts, 55e : 256 pts, 56e : 254 pts, 57e : 252 pts, 58e : 250 pts, 59e : 248 pts, 60e : 246 pts, 61e : 244 pts, 62e : 242 pts, 63e : 240 pts, 64e : 238 pts, 65e : 236 pts, 66e : 235 pts, 67e : 234 pts, 68e : 233 pts, 69e : 232 pts, 70e : 231 pts, 71e : 230 pts, 72e : 229 pts, 73e : 228 pts, 74e : 227 pts, 75e : 226 pts, 76e : 225 pts, 77e : 224 pts, 78e : 223 pts, 79e : 222 pts, 80e : 221 pts, 81e : 220 pts, 82e : 219 pts, 83e : 218 pts, 84e : 217 pts, 85e : 216 pts, 86e : 215 pts, 87e : 214 pts, 88e : 213 pts, 89e : 212 pts, 90e : 211 pts, 91e : 210 pts, 92e : 209 pts, 93e : 208 pts, 94e : 207 pts, 95e : 206 pts, 96e : 205 pts, 97e : 204 pts, 98e : 203 pts, 99e : 202 pts, 100e : 201 pts, 101e : 200 pts, 102e : 199 pts, 103e : 198 pts, 104e : 197 pts, 105e : 196 pts, 106e : 195 pts, 107e : 194 pts, 108e : 193 pts, 109e : 192 pts, 110e : 191 pts, 111e : 190 pts, 112e : 189 pts, 113e : 188 pts, 114e : 187 pts, 115e : 186 pts, 116e : 185 pts, 117e : 184 pts, 118e : 183 pts, 119e : 182 pts, 120e : 181 pts, 121e : 180 pts, 122e : 179 pts, 123e : 178 pts, 124e : 177 pts, 125e : 176 pts, 126e : 175 pts, 127e : 174 pts, 128e : 173 pts, 129e : 172 pts, 130e : 171 pts, 131e : 170 pts, 132e : 169 pts, 133e : 168 pts, 134e : 167 pts, 135e : 166 pts, 136e : 165 pts, 137e : 164 pts, 138e : 163 pts, 139e : 162 pts, 140e : 161 pts, 141e : 160 pts, 142e : 159 pts, 143e : 158 pts, 144e : 157 pts, 145e : 156 pts, 146e : 155 pts, 147e : 154 pts, 148e : 153 pts, 149e : 152 pts, 150e : 151 pts, 151e : 150 pts, 152e : 149 pts, 153e : 148 pts, 154e : 147 pts, 155e : 146 pts, 156e : 145 pts, 157e : 144 pts, 158e : 143 pts, 159e : 142 pts, 160e : 141 pts, 161e : 140 pts, 162e : 139 pts, 163e : 138 pts, 164e : 137 pts, 165e : 136 pts, 166e : 135 pts, 167e : 134 pts, 168e : 133 pts, 169e : 132 pts, 170e : 131 pts, 171e : 130 pts, 172e : 129 pts, 173e : 128 pts, 174e : 127 pts, 175e : 126 pts, 176e : 125 pts, 177e : 124 pts, 178e : 123 pts, 179e : 122 pts, 180e : 121 pts, 181e : 120 pts, 182e : 119 pts, 183e : 118 pts, 184e : 117 pts, 185e : 116 pts, 186e : 115 pts, 187e : 114 pts, 188e : 113 pts, 189e : 112 pts, 190e : 111 pts, 191e : 110 pts, 192e : 109 pts, 193e : 108 pts, 194e : 107 pts, 195e : 106 pts, 196e : 105 pts, 197e : 104 pts, 198^e : 103 pts, 199e : 102 pts, 200e : 101 pts, 201e : 100 pts, 202e : 99 pts, 203e : 98 pts, 204e : 97 pts, 205e : 96 pts, 206e : 95 pts, 207e : 94 pts, 208e : 93 pts, 209e : 92 pts, 210e : 91 pts, 211e : 90 pts, 212e : 89 pts, 213e : 88 pts, 214e : 87 pts, 215e : 86 pts, 216e : 85 pts, 217e : 84 pts, 218e : 83 pts, 219e : 82 pts, 220e : 81 pts, 221e : 80 pts, 222e : 79 pts, 223e : 78 pts, 224e : 77 pts, 225e : 76 pts, 226e : 75 pts, 227e : 74 pts, 228e : 73 pts, 229e : 72 pts, 230e : 71 pts, 231e : 70 pts, 232e : 69 pts, 233e : 68 pts, 234e : 67 pts, 235e : 66 pts, 236e : 65 pts, 237e : 64 pts, 238e : 63 pts, 239e : 62 pts, 240e : 61 pts, 241e : 60 pts, 242e : 59 pts, 243e : 58 pts, 244e : 57 pts, 245e : 56 pts, 246e : 55 pts, 247e : 54 pts, 248e : 53 pts, 249e : 52 pts, 250e : 51 pts, 251e : 50 pts, 252e : 49 pts, 253e : 48 pts, 254e : 47 pts, 255e : 46 pts, 256e : 45 pts, 257e : 44 pts, 258e : 43 pts, 259e : 42 pts, 260e : 41 pts, 261e : 40 pts, 262e : 39 pts, 263e : 38 pts, 264e : 37 pts, 265e : 36 pts, 266e : 35 pts, 267e : 34 pts, 268e : 33 pts, 269e : 32 pts, 270e : 31 pts, 271e : 30 pts, 272e : 29 pts, 273e : 28 pts, 274e : 27 pts, 275e : 26 pts, 276e : 25 pts, 277e : 24 pts, 278e : 23 pts, 279e : 22 pts, 280e : 21 pts, 281e : 20 pts, 282e : 19 pts, 283e : 18 pts, 284e : 17 pts, 285e : 16 pts, 286e : 15 pts, 287e : 14 pts, 288e : 13 pts, 289e : 12 pts, 290e : 11 pts, 291e : 10 pts, 292e : 9 pts, 293e : 8 pts, 294e : 7 pts, 295e : 6 pts, 296e : 5 pts, 297e : 4 pts, 298e : 3 pts, 299e : 2 pts, 300e : 1 pt

15.2 Barème d'attribution des points pour les Espoirs, pour réintégration dans le scratch lorsque des courses Espoirs séparées sont organisées durant les Coupes de France Hors Classe UCI :

1er : 300 pts, 2e : 290 pts, 3e : 281 pts, 4e : 273 pts, 5e : 266 pts, 6e : 260 pts, 7e : 255 pts, 8e : 251 pts, 9e : 248 pts, 10e : 246 pts, 11e : 244 pts, 12e : 242 pts, 13e : 240 pts, 14e : 238 pts, 15e : 236 pts, 16e : 234 pts, 17e : 232 pts, 18e : 230 pts, 19e : 228 pts, 20e : 226 pts, 21e : 224 pts, 22e : 222 pts, 23e : 220 pts, 24e : 218 pts, 25e : 216 pts, 26e : 214 pts, 27e : 212 pts, 28e : 210 pts, 29e : 208 pts, 30e : 206 pts, 31e : 204 pts, 32e : 202 pts, 33e : 200 pts, 34e : 198 pts, 35e : 196 pts, 36e : 194 pts, 37e : 192 pts, 38e : 190 pts, 39e : 188 pts, 40e : 186 pts, 41e : 184 pts, 42e : 182 pts, 43e : 180 pts, 44e : 178 pts, 45e : 176 pts, 46e : 174 pts, 47e : 172 pts, 48e : 170 pts, 49e : 168 pts, 50e : 166 pts, 51e : 164 pts, 52e : 162 pts, 53e : 160 pts, 54e : 158 pts, 55e : 156 pts, 56e : 154 pts, 57e : 152 pts, 58e : 150 pts, 59e : 148 pts, 60e : 146 pts, 61e : 144 pts, 62e : 142 pts, 63e : 140 pts, 64e : 138 pts, 65e : 136 pts, 66e : 135 pts, 67e : 134 pts, 68e : 133 pts, 69e : 132 pts, 70e : 131 pts, 71e : 130 pts, 72e : 129 pts, 73e : 128 pts, 74e : 127 pts, 75e : 126 pts, 76e : 125 pts, 77e : 124 pts, 78e : 123 pts, 79e : 122 pts, 80e : 121 pts, 81e : 120 pts, 82e : 119 pts, 83e : 118 pts, 84e : 117 pts, 85e : 116 pts, 86e : 115 pts, 87e : 114 pts, 88e : 113 pts, 89e : 112 pts, 90e : 111 pts, 91e : 110 pts, 92e : 109 pts, 93e : 108 pts, 94e : 107 pts, 95e : 106 pts, 96e : 105 pts, 97e : 104 pts, 98e : 103 pts, 99e : 102 pts, 100e : 101 pts, 101e : 100 pts, 102e : 99 pts, 103e : 98 pts, 104e : 97 pts, 105e : 96 pts, 106e : 95 pts, 107e : 94 pts, 108e : 93 pts, 109e : 92 pts, 110e : 91 pts, 111e : 90 pts, 112e : 89 pts, 113e : 88 pts, 114e : 87 pts, 115e : 86 pts, 116e : 85 pts, 117e : 84 pts, 118e : 83 pts, 119e : 82 pts, 120e : 81 pts, 121e : 80 pts, 122e : 79 pts, 123e : 78 pts, 124e : 77 pts, 125e : 76 pts, 126e : 75 pts, 127e : 74 pts, 128e : 73 pts, 129e : 72 pts, 130e : 71 pts, 131e : 70 pts, 132e : 69 pts, 133e : 68 pts, 134e : 67 pts, 135e : 66 pts, 136e : 65 pts, 137e : 64 pts, 138e : 63 pts, 139e : 62 pts, 140e : 61 pts, 141e : 60 pts, 142e : 59 pts, 143e : 58 pts, 144e : 57 pts, 145e : 56 pts, 146e : 55 pts, 147e : 54 pts, 148e : 53 pts, 149e : 52 pts, 150e : 51 pts, 151e : 50 pts, 152e : 49 pts, 153e : 48 pts, 154e : 47 pts, 155e : 46 pts, 156e : 45 pts, 157e : 44 pts, 158e : 43 pts, 159e : 42 pts, 160e : 41 pts, 161e : 40 pts, 162e : 39 pts, 163e : 38 pts, 164e : 37 pts, 165e : 36 pts, 166e : 35 pts, 167e : 34 pts, 168e : 33 pts, 169e : 32 pts, 170e : 31 pts, 171e : 30 pts, 172e : 29 pts, 173e : 28 pts, 174e : 27 pts, 175e : 26 pts, 176e : 25 pts, 177e : 24 pts, 178e : 23 pts, 179e : 22 pts, 180e : 21 pts, 181e : 20 pts, 182e : 19 pts, 183e : 18 pts, 184e : 17 pts, 185e : 16 pts, 186e : 15 pts, 187e : 14 pts, 188e : 13 pts, 189e : 12 pts, 190e : 11 pts, 191e : 10 pts, 192e : 9 pts, 193e : 8 pts, 194e : 7 pts, 195e : 6 pts, 196e : 5 pts, 197e : 4 pts, 198e : 3 pts, 199e : 2 pts, 200e : 1 pt.

15.3 Sera retenue la totalité des résultats si le nombre d'épreuves au cours de la saison est compris entre 1 et 3 épreuves, et la totalité des résultats des courses réellement organisées moins le plus mauvais résultat (une absence est considérée comme un résultat) si le nombre d'épreuve est supérieur ou égal à 4.

15.4 En cas d'égalité, les concurrents seront départagés par le nombre de meilleures places (places de premier, de places de second, etc.) sur la totalité des épreuves organisées ; puis en dernier ressort il sera tenu compte de la place obtenue lors de la dernière manche de la Coupe de France.

16. TITRES ET RECOMPENSES

Quinze titres de vainqueur seront décernés à l'issue de la Coupe de France VTT (sous réserve d'une participation d'au moins 10 coureurs sur l'ensemble des manches de la Coupe dans la catégorie de référence) :

- Vainqueur du scratch Homme de la course Elite Homme
- Vainqueur de la catégorie Espoir Homme de la course Elite Homme
- Vainqueur de la catégorie Homme de la course Open Homme
- Vainqueur de la catégorie Espoir Homme de la course Open Homme
- Vainqueur de la catégorie Junior Homme de la course Open Homme
- Vainqueur du scratch Femme de la course Elite **Femme**
- Vainqueur de la catégorie Espoir Femme de la course Elite **Femme**

- Vainqueur de la catégorie Junior Homme
- Vainqueur de la catégorie Junior **Femme**
- Vainqueur de la catégorie **Open & Master Femme**
- Vainqueur de la catégorie Master 30
- Vainqueur de la catégorie Master 40
- Vainqueur de la catégorie Master 50
- Vainqueur de la catégorie Cadet
- Vainqueur de la catégorie Cadette

Chaque vainqueur recevra un trophée ou une coupe.

17. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 17.1 Pour chaque épreuve comptant pour la Coupe de France ainsi qu'au classement général final, des prix seront attribués suivant les grilles en annexe 1.
- 17.2 Les cérémonies protocolaires se feront dans la mesure du possible juste après les courses. La répartition des cérémonies protocolaires sera indiquée sur les programmes des épreuves qui seront affichés en salle d'inscription et sur www.ffc.fr.
- 17.3 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres, sauf cas de force majeure.
- 17.4 Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents, pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure ou de sélection en équipe nationale. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.
- 17.5 Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

18. PENALITES

- Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :
 - au départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- Absence sur un contrôle de passage : mise hors course.
- Circulation en sens inverse du circuit : mise hors course.
- Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : pénalités en temps.
- Non-respect du parcours : mise hors course.
- Non-port du casque: refus du départ.
- Jugulaire détachée durant la course : mise hors course.
- Non-respect de sa ligne de départ : réintégration en dernière ligne.
- Jets de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : mise hors course

19. RECLAMATIONS

- 19.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.
- 19.2 Le délai de réclamation a pour origine l'heure d'affichage des résultats (le premier affichage pour les 20 premiers). cf. art.15.2
- 19.3 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.

20. ANNEXE 1 : Dotations

Grille de prix par Manche lors des Coupes de France Hors Classe UCI

Montant général des prix : 10085 €

Elite Homme et Elite Femme : 2x 4300 = 8600 €

1 ^{er}	1000 €
2 ^e	800 €
3 ^e	600 €
4 ^e	500 €
5 ^e	400 €
6 ^e	300 €
7 ^e	250 €
8 ^e	200 €
9 ^e	150 €
10 ^e	100 €

Espoir Homme : 1485 €

1 ^{er}	400 €
2 ^e	265 €
3 ^e	200 €
4 ^e	165 €
5 ^e	130 €
6 ^e	100 €
7 ^e	80 €
8 ^e	65 €
9 ^e	50 €
10 ^e	30 €

Junior Homme et Femme : 2x 745 €

1 ^{er}	200 €
2 ^e	130 €
3 ^e	100 €
4 ^e	80 €
5 ^e	65 €
6 ^e	50 €
7 ^e	45 €
8 ^e	30 €
9 ^e	25 €
10 ^e	20 €

Grille de prix par Manche lors des Coupes de France Classe 1 UCI

Montant général des prix : 6730 €

Scratch Homme de la course Elite Homme : 3100 €

1 ^{er}	900 €
2 ^e	600 €
3 ^e	400 €
4 ^e	300 €
5 ^e	250 €
6 ^e	200 €
7 ^e	150 €
8 ^e	125 €
9 ^e	100 €
10 ^e	75 €

Scratch Femme de la course Elite Femme : 2450 €

1 ^{er}	700 €
2 ^e	500 €
3 ^e	400 €
4 ^e	300 €
5 ^e	250 €
6 ^e	150 €
7 ^e	100 €
8 ^e	50 €

Junior Homme et Junior Femme des courses Junior : 2x 590 €

1 ^{er}	130 €
2 ^e	100 €
3 ^e	80 €
4 ^e	65 €
5 ^e	55 €
6 ^e	45 €
7 ^e	40 €
8 ^e	30 €
9 ^e	25 €
10 ^e	20 €

Grille de prix Junior par Manche lors des Coupes de France accueillant une épreuve Junior Series

Montant général des prix : 1740 €

UCI Junior Series Homme et Femme : 2x 745 €

1 ^{er}	200 €
2 ^e	130 €
3 ^e	100 €
4 ^e	80 €
5 ^e	65 €
6 ^e	50 €
7 ^e	45 €
8 ^e	30 €
9 ^e	25 €
10 ^e	20 €

Junior Homme dans la course Junior Coupe de France : 250 €

1 ^{er}	80 €
2 ^e	65 €
3 ^e	50 €
4 ^e	30 €
5 ^e	25 €

Classement Final

Montant général des prix 5 610 €

Scratch Homme 3 560 €

1 ^{er}	1 400 €
2 ^e	900 €
3 ^e	400 €
4 ^e	300 €
5 ^e	200 €
6 ^e	100 €
7 ^e	80 €
8 ^e	70 €
9 ^e	60 €
10 ^e	50 €

Scratch Femme : 2 050 €

1 ^{er}	900 €
2 ^e	500 €
3 ^e	300 €
4 ^e	200 €
5 ^e	100 €
6 ^e	50 €